

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le onze septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 septembre 2018

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric : Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : Néant

ABSENTS (sans pouvoir) : M. de MEAUX Emmanuel.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : Néant

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. TISOPULOT Patrick

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 MAI 2018
- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 JUIN 2018
- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 JUILLET 2018
- BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE - SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES
- CCBPD : MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES - PRISE DE COMPÉTENCE « MAISONS DE SERVICES PUBLICS »
- NOUVELLE COMMUNE : PROJET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMUNE ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNES DE JARNIOUX ET PORTES DES PIERRES DORÉES
- SYNDICAT DE RIVIÈRE DE LA BASSE AZERGUES (SRBA) : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS
- LOTISSEMENT « LES POMMIERS/LES POIRIERS » : ÉTUDE D'UNE ÉVENTUELLE REPRISE DU DÉSSABLEUR PAR LA COMMUNE
- DIVERS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Madame la Présidente de l'Association « Les Terribles » qui informe les élus de l'arrêt des activités de son association.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter un dossier à l'ordre du jour : DÉCISION DU MAIRE - MAPA

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 MAI 2018

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu du 15 mai 2018.

Pas d'observation, l'assemblée à l'unanimité, valide le compte-rendu.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 JUIN 2018

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu du 12 juin 2018.

M. CHEVEREAU Laurent dit qu'en page 6, dossier « bien communal situé 94 rue de l'église », fin de paragraphe, il est écrit « ...les élus rappellent à Monsieur le Maire les deux clauses à porter sur l'acte de vente... », mais ces deux clauses ne sont pas notées : la conservation de l'aspect architectural du bâti et l'obligation au futur propriétaire de stationner son ou ses véhicule(s) dans la cour intérieure. Il demande à Monsieur le Maire de les faire ajouter.

Monsieur le Maire donne son accord, il souligne avoir communiqué ces deux clauses à Me BARTHELET, notaire, mais ce dernier lui a confirmé qu'elles n'apparaîtront pas dans l'acte notarié rédigé pour la vente.

Le conseil valide l'observation de M. CHEVEREAU puis l'assemblée à l'unanimité, valide le compte-rendu.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 JUILLET 2018

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu du 17 juillet 2018.

Pas d'observation, l'assemblée à l'unanimité, valide le compte-rendu.

DÉCISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission communale « MAPA » s'est réunie ce matin et qu'elle a accepté un avenant positif de HT 34 000 euros, pour le lot 10 « Terrassements généraux-VRD » dans le cadre de la construction du groupe scolaire et l'aménagement du centre bourg. Cet avenant correspond à deux devis pour des travaux « d'un bassin d'infiltration et de l'enrochement talus voirie »

Lot 10 « terrassements généraux-VRD »

Montant du lot (de base) : HT 653 117.05 €

Avenant 01 : HT 34 000.00 €

Montant total du lot : HT 687 117.05 € Soit TTC 824 540.46 €

BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Délibération 2018/37

Monsieur le Maire explique qu'une erreur de saisie a été faite au budget primitif 2018. En recette d'investissement il a été inscrit 300 000 € au compte 4581 au lieu du compte 4582. Il précise que ce compte 458 qui enregistre les opérations sous mandat est subdivisé de manière à distinguer les opérations de dépenses de celles de recettes. Pour cela, le compte est

complété respectivement du chiffre 1 « dépenses » soit 4581 et du chiffre 2 « recettes » soit 4582.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur la modification suivante :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	300 000,00 €	-300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
4581 Investissement sous mandat	300 000,00 €	-300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
4581220118/4581 BOURG	300 000,00 €	-300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
4582 Investissement sous mandat	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
4582220118/4582 BOURG	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative mentionnée ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES (C.C.B.P.D.) : PRISE DE COMPÉTENCE « MAISON DE SERVICES PUBLICS »

Délibération 2018/38

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus la délibération de la CCBPD du 20 juin 2018 aux termes de laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la prise de compétence « Maison de Services Publics ».

Il explique que la maison de services publics permettra de répondre aux besoins des citoyens éloignés des administrations. Les usagers seront accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales, d'accès à l'emploi, transports, prévention santé etc...

Il indique que chaque conseil municipal des communes appartenant à la CCBPD doit se prononcer sur cette prise de compétence nouvelle. A l'issue des délibérations, ce sera le Préfet qui comptera la majorité qualifiée pour prendre son arrêté de modification des statuts de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **accepte** que la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées prenne la compétence nouvelle « Maison de Services Publics ».

NOUVELLE COMMUNE : PROJET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMUNE ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNES DE JARNIOUX ET PORTE DES PIERRES DORÉES

Délibération 2018/39

Monsieur le Maire rapporte aux élus que Monsieur le Préfet, par courrier du 08 août dernier, a informé la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées que, par délibérations datées des 11 et 12 juillet 2018, les communes de JARNIOUX et de PORTE DES PIERRES DORÉES ont délibéré sur le projet de création d'une nouvelle

commune dénommée « Porte des Pierres Dorées » par regroupement de ces deux collectivités.

Ces deux communes sont actuellement membres de deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) différents :

- la CCBPD pour la commune PORTE DES PIERRES DORÉES,
- la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour la commune de JARNIOUX.

En amont de la création d'une commune nouvelle, les deux collectivités ont sollicité le rattachement de la future commune à la CCBPD qui, elle, doit émettre un avis dans un délai d'un mois.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rattachement de la commune « PORTE DES PIERRES DORÉES » avec la commune de JARNIOUX à la CCBPD (COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES).

SYNDICAT DE RIVIERE DE LA BASSE AZERGUES (SRBA) : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Délibération 2018/40

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus, les nouveaux statuts du SIBVA qui devenu Syndicat mixte a été dénommé : **Syndicat de Rivière de la Basse Vallée Azergues (SRBA)**.

Il précise que ces nouveaux statuts intègrent les évolutions induites par la loi MAPTAM et notamment la prise de compétence par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, en matière de GEMAPI pour le bassin versant de l'Azergues, au 1^{er} janvier 2018. Ce transfert de compétence induit que la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées devient membre en représentation substitution du Syndicat, pour la compétence GEMAPI.

Il confirme que le comité syndical est composé de 9 délégués représentant la Communauté de Communes et de 9 délégués représentant Ambérieux d'Azergues, Anse, Chazay d'Azergues, les Chères, Civrieux d'Azergues, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Morancé, soit un délégué par commune.

IL souligne que dans le cadre de la procédure de consultation des collectivités membres, ces nouveaux statuts sont soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes appartenant à ce syndicat.

Il demande au conseil de bien vouloir délibérer.

M. BLANCHON Frédéric demande s'il y aura un budget supplémentaire en cas d'inondation.

Monsieur le Maire dit que l'impôt GEMAPI qui a été mis en place, servira notamment à pallier financièrement les dépenses engagées après d'éventuelles inondations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les nouveaux statuts du Syndicat de Rivière de la Basse Vallée Azergues.

LOTISSEMENT « Les Pommiers / Les Poiriers » : ÉTUDE D'UNE ÉVENTUELLE REPRISE DU DESSABLEUR PAR LA COMMUNE

Délibération 2018/41

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président du lotissement « Les Pommiers/les Poiriers » accompagné d'un des propriétaires sont venus en mairie pour obtenir des informations pour une éventuelle reprise par la commune du bassin de rétention et du dessableur qui se trouve actuellement sur une des propriétés privées du lotissement « Les Pommiers / Les Poiriers ».

Il s'avère que ce bassin de rétention et son dessableur ne sont pas entretenus à aujourd'hui et de ce fait, Monsieur le Maire propose aux élus, au même titre que les autres bassins, que la commune reprenne ce bassin de rétention et son dessableur pour en assurer la gestion. Il dit que pour ce faire, un partage parcellaire est nécessaire.

Il propose à l'assemblée :

- une reprise par la commune du bassin de rétention et du dessableur situés sur une propriété privée du lotissement « Les Pommiers/Les Poiriers » au prix de l'Euro symbolique
- que la commune prenne à sa charge : les frais de géomètre pour une division parcellaire ainsi que les frais de notaires qui découleront de cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- la proposition de Monsieur le Maire ;
 - que l'acquisition soit faite au prix de l'Euro symbolique ;
 - que les frais de géomètre pour le partage parcellaire et les frais de notaires soient à la charge de la commune.
- *dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018 par une délibération « décision modificative » à intervenir ;*
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

*** Courrier de la commune de LISSIEU « aménagement RN6 RD 306 » à Dardilly**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le courrier de Monsieur le Maire de LISSIEU, l'informant que Monsieur le Maire de LIMONEST et lui-même lance une pétition contre l'aménagement RN6 RD 306. Les Marcillois et Marcilloises seront informés via le site internet de la commune et s'ils le souhaitent, en tant qu'usagers ils pourront participer à cette pétition via le lien qui est communiqué.

*** Vente du bien « 94 rue de l'Eglise » ancien presbytère**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le compromis de vente a été signé le 25 juillet dernier. Pour compléter le dossier, le notaire a réclamé à la commune :

- le plan de division indiquant le réseau Eaux Pluviales,
- la dernière facture de l'entreprise BLANCHON SARL du 20 août 2013 concernant les travaux de réfection de la toiture.

La vente définitive devrait avoir lieu courant octobre.

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1- INTERCOMMUNALITÉ

CCBPD - Réunion PLH du mercredi 18 juillet 2018 : Monsieur le Maire dit qu'il organisera en mairie, pour les conseillers municipaux, une réunion de présentation du PLH.

2- SYNDICATS

Néant

3- COMMISSIONS COMMUNALES

Commission « urbanisme » : Réunion du mardi 11 septembre 2018

La commission a étudié 06 dossiers

DÉCLARATIONS PRÉALABLES (04)

DP 69.125.18 0 0018

ZONE NH

Travaux projetés : toiture existante en charpente traditionnelle est déposée et transformée en toiture-terrasse végétalisée

Dossier reçu le : 30/07/2018

Dossier envoyé aux ABF le : 28/08/2018

Avis des ABF le :

Courrier de modification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le : 28/08/2018

Dossier envoyé en Préfecture : non

Remarques de la commission : La commission n'a rien à signaler, déclaration acceptée en attente de l'avis des ABF.

DP 69.125.18 0 0019

ZONE UC

Travaux projetés : Extension d'une habitation. Elle se compose d'une pièce de vie et d'un auvent en limite de propriété

Dossier reçu le : 20/08/2018

Dossier envoyé aux ABF le :

Avis des ABF le :

Courrier de modification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le :

Dossier envoyé en Préfecture :

Remarques de la commission : La commission n'a rien à signaler, déclaration acceptée en attente de l'avis des ABF.

DP 69.125.18 0 0020

ZONE UC

Travaux projetés : Extension d'une habitation.

Dossier reçu le : 27/08/2018

Dossier envoyé aux ABF le : 03/09/2018

Avis des ABF le :

Courrier de modification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le : 04/09/2018

Dossier envoyé en Préfecture : 03/09/2018

Remarques de la commission : Deux pièces complémentaires seront demandées au pétitionnaire : Plan existant de la façade ouest, référence de l'enduit de façade qui sera utilisé.

DP 69.125.18 0 0021

ZONE NH/N

Travaux projetés : **Création d'ouvertures + rénovation façade**

Dossier reçu le : 10/09/2018

Dossier envoyé aux ABF le : non

Courrier de modification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le : non

Dossier envoyé en Préfecture : non

Remarques de la commission : La commission n'a rien à signaler, déclaration accordée.

PERMIS DE CONSTRUIRE (01)

PC 69.125.18 0 0009

ZONE UC

Travaux projetés : **Construction d'une maison d'habitation**

Dossier reçu le : 07/08/2018

Dossier transmis pour instruction à la CCBPD le : non

Dossier envoyé aux ABF le : 29/08/2018

Avis des ABF le

Dossier envoyé à la Préfecture le : 29/08/2018

Courrier de modification du délai d'instruction envoyé à l'intéressé le 29/08/2018

Dossier envoyé aux concessionnaires le

Remarques de la commission : Deux pièces complémentaires seront demandées au pétitionnaire : L'acte notarié manquant et l'accord de HBVS pour les ouvertures côté bâtiment « le Clos Gentil ».

Monsieur BELET dit avoir reçu un CUb, certificat d'urbanisme opérationnel, et que la commission dans l'attente de l'avis des ABF et des concessionnaires, accepte le dossier.

Monsieur BELET dit avoir été contacté par un promoteur immobilier intéressé pour acheter une propriété située « route de Neuville », avec en projet : la démolition de l'existant et la construction de 28 logements sociaux. Après examen du dossier de présentation, Monsieur BELET lui a demandé de revoir à la baisse le nombre de logements et de représenter un nouveau projet en mairie.

4- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Mme GEFROY Marie-Jeanne demande la parole pour informer les conseillers de la dernière réunion de CME du 17 septembre 2018 ; en effet, de nouvelles élections auront lieu en octobre pour élire un nouveau conseil municipal d'enfants. Elle souligne qu'après cette première année d'expérience, elle fera en sorte que le nouveau conseil des jeunes puisse s'impliquer aux projets du conseil municipal.

5- CCAS

Monsieur le Maire dit que les membres du CCAS se sont réunis juste avant le conseil municipal.

Les dossiers étudiés :

* la liste des personnes âgées de « 75 ans et plus », a été établie sous l'égide de Mme DEROBERT-MASURE Josette (101 personnes sont concernées cette année). Les invitations nominatives seront postées semaine 38.

* repas de Noël prévu le jeudi 06 décembre 2018, menu et animation arrêtés,

* Les propositions de paniers garnis ont été validées.

6- AUTRES

Ecole - Assemblée Générale « rentrée scolaire » : Mme GEFFROY Marie-Jeanne donne les principales informations :

- La rentrée scolaire s'est très bien déroulée, les parents ont été accueillis chaleureusement par l'équipe enseignante qui leur a offert le café de « bienvenue ».
- Nombre d'élèves inscrits à l'école : 70
- Association Croq & Jeux : de nouvelles embauches ont eu lieu.
- Projet de classe découverte du 03 au 05 avril 2019 au plan d'Hotonnes - deux classes seront concernées soit 49 enfants, subvention demandée au conseil municipal.
- Fil rouge sur le thème du cinéma
- Participation des élèves à la cérémonie du 11 novembre 2018.

Construction d'un groupe scolaire : Monsieur le Maire informe les élus que la convention attributive du partenariat territorial signée avec le Département du Rhône, qui a fait l'objet d'un versement de subvention d'un montant de 100 000 euros arrive à échéance le 31/12/2018 avec une obligation que tous les travaux soient entièrement réalisés à cette même date. Monsieur le Maire dit avoir fait une demande de prorogation de délai puisque le chantier a démarré très tardivement mais celle-ci lui a été refusée. Il faut donc admettre que la commune devra procéder au remboursement partiel de l'aide versée, montant qui sera défini en fonction des engagements accomplis à la date d'échéance du 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire rapporte qu'en 2019, il représentera un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Monsieur BLANCHON fait part de l'avancement du chantier : les quelques jours de retard sur le planning vont être rattrapés semaine prochaine. L'entreprise CHARRIN va devoir refaire le jointement de l'enrochement.

Il demande à ce qu'une réunion soit prévue avec la commission communale « projet nouvelle école », l'équipe enseignante, l'association Croq & Jeux, la Présidente de la Bibliothèque de Marcilly, pour partager des idées sur la configuration du bâtiment « groupe scolaire », après que cette opération d'investissement soit présentée par M. MOLLON de SEMCODA. La date du 24 septembre 2018 est arrêtée.

Mme GOUBEAU Ghislaine demande la parole pour rappeler aux élus que les articles à insérer dans le prochain p'tit bull'tin doivent lui être remis avant le 18 septembre, date à laquelle, le dossier doit être transmis à l'agence AJC Com qui réalisera la conception et l'impression de la revue trimestrielle pour une distribution aux administrés début octobre.

Elle indique également qu'elle serait très heureuse de la participation des élus à l'inauguration de la « bibliothèque de rue » qui se déroulera le lundi 08 octobre 2018 à 19 h 30 sur les lieux.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 09 octobre 2018 à 20 h 30

Mardi 13 novembre 2018 à 20 h 30

CCAS

Néant

Prochaines réunions à noter sur vos agendas

Commission Communale « Eco-citoyen » : Vendredi 14 septembre 2018 à 20 h, salle de la gare.

Commission Communale « projet nouvelle école » : Lundi 24 septembre 2018 à 19 h 30 en mairie (+ invités)

Commission Communale « relation/informations » : Réunion de hameau « Bramefond-Montessuy-la Perrière », vendredi 28 septembre à 18 h 30, salle de la gare

Commission Communale « finances » : Mardi 02 octobre 2018 à 19 h 30 en mairie.

Commission Communale « urbanisme » : Mardi 09 octobre, Mardi 13 novembre en mairie, heure à confirmer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- La cérémonie 39-45 à laquelle participe la commune de Chessy se déroulera à la stèle le vendredi 14 septembre 2018 à 18 h,
- que les plaques commémoratives installées à l'école seront ramenées en mairie pour être posées sur la façade à l'arrière du bâtiment.
- Madame la Député tiendra une réunion publique le jeudi 18 octobre à 18 h 30, à la salle communale.

Avant que la séance se termine, Monsieur François PAGANO demande la parole et dit qu'il est temps de réfléchir sur le devenir du bâtiment actuel de l'école.

Monsieur le Maire répond qu'il est encore tôt pour étudier les éventuelles possibilités et que la commission communale « bâtiments » devra réfléchir sur le sujet.

Monsieur le Maire dit avoir pris connaissance du projet de jonction des chemins longeant l'Azergues avec ceux des communes voisines de Civrieux d'Azergues ; il ajoute, en s'adressant aux élus de l'agenda 21, que toutes précautions devront être prises en contactant les propriétaires riverains avant de le chantier d'élagage et de nettoyage. Monsieur TISOPULOT dit que les démarches sont déjà faites.

Fin de séance 22 h 15.

